

Résolution 926

approuvant la stratégie biodiversité Genève 2030 et le plan d'action biodiversité 2020-2023

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
vu l'article 6 de la loi sur la biodiversité, du 14 septembre 2012 ;
vu le RD 1351 sur la stratégie biodiversité Genève 2030 et le plan d'action
biodiversité 2020-2023,

approuve la stratégie biodiversité Genève 2030 et le plan d'action
biodiversité 2020-2023.